

1.1 : LE PROCEDÉ D'EVALUATION

L'évaluation d'une heure est effectuée sur un simulateur de conduite pour le permis B.

L'évaluation d'une heure trente est effectuée par un enseignant dans un véhicule à boîte automatique pour la régularisation et les permis P.M.R.

L'évaluation d'une heure est effectuée au moyen d'un logiciel informatique pour le permis A.

Les compétences évaluées sont les connaissances, les savoir-faire, et les savoir-être en lien avec l'activité de conduite.

A l'issue de l'évaluation, un volume de formation comprenant des heures de formation théorique et des heures de formation pratique adaptés au stagiaire vous sera proposé.

